

BUREAUX : RUE NAIN.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le gérant du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez MM. Havas, Laflotte-Bullier, 4, place de la Bourse; à Brno, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 15, 7 30, 9 36, 11 41, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 53, m., 1 15, 2 46, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 7 55, 10 05, 11 15. — Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02. — Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 24, 11 18, 12 05, 3 24, 4 50, 5 57, 7 40, 9 10.

ROUBAIX, 6 JUILLET 1873

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 5 mai. Tous les ministres, depuis la séance du 2 juillet, sont de plus en plus convaincus de la nécessité impérieuse de maintenir l'accord le plus complet entre toutes les fractions de la droite.

Il y a une véritable débandade dans le centre gauche. Depuis le 24 mai, beaucoup de membres ont manqué deux réunions, et, parmi les membres présents, ils n'ont pu se mettre d'accord sur une ligne de conduite.

M. Thiers s'occupe, dit-on, de réunir ses documents pour une histoire de ses deux années de présidence.

On a distribué aujourd'hui aux députés l'important rapport du général Chareton, sur le projet de loi relatif à l'organisation générale de l'armée. Ce rapport, qui n'a pas moins de 150 pages in-4°, s'occupe de l'armée active, de son organisation par la loi de recrutement, des conditions nouvelles de la guerre moderne, des ressources mises à la disposition du pays par la loi du 27 juillet 1872; de l'organisation en groupes des forces constitutives de l'armée; de la détermination du nombre des corps d'armée; de la non permanence des corps d'armée dans leur région respective; de la détermination d'effectif de l'armée de combat; des troupes de remplacement et de dépôt; des corps constitués en armes. Telles sont les matières traitées dans la section première du rapport.

Dans la seconde section, le général Chareton traite de tous les détails du fonctionnement de l'organisation proposée.

La 3^e section est consacrée à discuter les articles du projet de loi.

Le projet contient 43 articles. Le territoire de la France est divisé, pour l'organisation de l'armée active, de la réserve de cette armée, de l'armée territoriale et de sa réserve, en 18 régions et en subdivisions de régions. Chaque région est occupée par un corps d'armée qui y tient garnison. Un corps d'armée spécial est, en outre, affecté à l'Algérie. En temps de paix les corps d'armée ne sont pas réunis en armées à l'état permanent.

Dans notre région, le général commandant le corps d'armée a sous son commandement le territoire, les forces de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale, ainsi que tous les services et les établissements militaires qui sont exclusivement réservés à ces forces.

En cas de mobilisation, et pour la mise sur le pied de guerre des forces militaires, le ministre de la guerre transmet au général commandant le corps d'armée l'ordre de mobilisation de tout ou partie des hommes des diverses classes de la disponibilité et de la réserve, enfin de la mise en activité de diverses classes de l'armée territoriale.

L'armée territoriale a, en tout temps, des cadres entièrement constitués.

Une disposition transitoire déclare que pourront être admis dans les cadres de l'armée territoriale, les officiers de la garde nationale mobile et des corps mobilisés remplissant les conditions qui seront déterminées par un règlement du ministre de la guerre. Cette disposition transitoire a pour but de rendre hommage aux officiers de l'ancienne garde mobile et des corps mobilisés qui, pendant la guerre, se sont distingués par leur bravoure, leur sentiment du devoir et leur dévouement au pays.

Je crois devoir placer sous vos yeux les dernières lignes de ce remarquable rapport:

Telles sont, Messieurs, dans leur ensemble et dans les détails les dispositions de la loi que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations. C'est une loi nouvelle, car c'est la première fois que des dispositions législatives, réglant l'organisation générale de l'armée, sont présentées à une Assemblée française. Cette loi, étant nécessaire, indispensable, croyons-nous, après les événements qui ont porté une si profonde atteinte à notre puissance et à notre organisation militaire, votre patriotisme n'a pas reculé devant la tâche douloureuse de relever les ruines et de reconstituer l'édifice sur des bases nouvelles et, espérons-le, plus solides. La nation et l'armée, qui attendent comme un instrument de régénération ces lois organiques, vous seront reconnaissantes de votre œuvre, quelque imparfaite qu'elle soit, n'oublions pas surtout que les réformes profondes et sérieuses sont l'œuvre du temps, et que l'impatience et la précipitation sont impuissantes à rien fonder de durable. Les allemands ont mis plus de soixante ans à fonder l'organisation dont nous venons d'éprouver la redoutable perfection.

Sachons donc attendre sans impatience, comme sans découragement. L'armée n'a pas été heureuse, Messieurs, mais si le sort des armes a trahi son courage, ses malheurs n'ont affaibli ni sa foi dans l'avenir du pays, ni son patriotisme.

Si, après tant de jours d'honneur et de gloire sont vains pour elle les jours de revers, c'est que la Providence voulait lui faire comprendre mieux encore l'étendue de ses devoirs envers le pays.

Elle saura les remplir tous, Messieurs, car elle sera l'armée de la nation, de la loi et du droit, et grâce à elle nous pouvons concevoir encore l'espérance que la France n'a pas cessé d'être le soldat de Dieu.

P. S. — Aujourd'hui le Conseil supérieur du Commerce, malgré les protestations de M. Ozenne, a adopté l'impôt sur les tissus.

On dit que les témoins de MM. Paul de Cassagnac et Ranc ne sont pas encore complètement d'accord sur les conditions du combat.

DE SAINT-CHÉRON.

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles, 5 juillet.

La loi municipale, d'un si grand intérêt pour le pays, est l'objet dans la commission de l'examen le plus scrupuleux. Le mode de nomination des maires est l'objet de grandes discussions et soulève à l'Assemblée bien des divisions. Le centre droit paraît s'être rangé définitivement à la nomination des maires par le gouvernement, à droite on regrette qu'une loi de principes ne puisse encore être faite sur les municipalités, loi

complète qui concorderait avec l'ensemble des institutions conservatrices dont il faudra doter le pays. Malheureusement, à l'heure actuelle, la situation du pays crée au gouvernement des difficultés dont il faut savoir tenir compte; tant que le pays ne sera pas rentré dans sa voie normale et qu'il subira le contre-coup des mouvements révolutionnaires, il faudra se résigner à faire des lois d'exception, provisoires comme tout ce que nous voyons autour de nous.

Le centre droit s'est réuni hier et voici la décision qu'il a prise au sujet de la nomination des maires. M. Paris propose de donner provisoirement au gouvernement le droit de nommer les maires dans toutes les communes en les plaçant dans le sein des conseils municipaux. Cette proposition donne lieu à un échange d'observations entre MM. Gastonde, Courbet-Poulard, Lambert de Sainte-Croix, de Cumont, de Guiraud, Desjardins et Eug. Talon. M. Lambert de Sainte-Croix dépose la proposition suivante:

La réunion du centre droit, convaincue que les maires doivent être nommés par le pouvoir exécutif et que cette question doit être l'objet d'une solution immédiate, charge son bureau de se mettre en relation avec les ministres pour les imiter à soumettre à l'Assemblée, avant l'époque de la prorogation, un projet de loi sur cette matière.

Cette proposition est adoptée à la presque unanimité. A l'heure où je vous écris, la démarche du centre droit près du Gouvernement n'a pas encore eu lieu. On continue en ce moment à l'Assemblée la loi sur la Légion d'honneur; on pensait que la discussion serait close sans nouvel incident, mais on annonce le dépôt d'une proposition additionnelle à l'article 7, qui serait déposée par M. Ganivet de Dampierre et plusieurs de leurs collègues. Cette proposition, qui sera probablement acceptée par la commission porte que les nominations faites conformément au décret du 28 septembre 1870 ne seront confirmées que si elles ont paru à l'officiel. Un débat assez sérieux pourra s'engager à ce sujet, plusieurs députés ayant l'intention de demander la révision des nominations restées jusqu'ici inconnues.

CHRONIQUE

Garibaldi vient d'adresser cette lettre à un de ses amis:

Carissimo,

La chute de la Commune de Paris a été un malheur pour l'univers entier (mot à mot, une aventure universelle *sventura mondiale*). Elle nous a laissé le funeste héritage des armées permanentes, qui servent d'appui à toutes les tyrannies. La défaite à jamais lamentable de la Commune de Paris est due à une engeance malsaine qui se mêle aux hommes honnêtes travaillant au bien être du peuple et qui en paralyse les sacrifices. Cette vengeance peut être le produit de l'ignorance ou de la vénalité; mais, en tous cas, c'est une engeance fâcheuse.

Flourens, Delescluze, Dombrowski, à la tête du peuple armé de Paris, auraient égaré sous le talon de leurs bottes la réaction naissante de Versailles, mais ils déplaçaient, aux doctrinaires bavards des clubs, des comités et des commissions.

L'Espagne selon Garibaldi, est en meilleure voie que la France; quand à l'Italie, il en désespère et il conclut ainsi:

J'appartiens à l'Internationale. Je déclare avec orgueil que si je voyais surgir une société du démon, ayant pour but de combattre les souverains et les prêtres, j'irais m'enrôler dans ses rangs.

On parle beaucoup des diamants du schah. Le Sport, par la plume de M. Eugène Chapuis, nous rappelle l'origine de ces trésors. Ils datent de la conquête, ou plutôt de la dissolution de l'empire mogol par Thahmasp-Kouli-Kan.

Le chef persan ne consentit à laisser l'empereur à la tête de ses États qu'après lui avoir enlevé quatre provinces et tout ce que le monarque et le Trésor public ainsi que les villes principales de l'empire avaient accumulé de bijoux, de diamants, de gemmes et d'or. Delhi fut littéralement ruiné. On fait monter le dommage que causa aux Mogols cette intrusion des Perses à la somme prodigieuse de 125 millions de livres sterling; ce qui équivaut à 3 milliards 125 millions de francs. On voit que cette rançon approchait de celle que nous payons aux Prussiens; mais cette somme était indépendante de celle que représentaient les bijoux et la dépouille des palais.

La seule demeure de l'empereur renfermait des trésors inestimables; la salle du trône était revêtue de lames d'or; des diamants en ornaient le plafond; douze colonnes d'or massif, garnies de perles et de pierres précieuses, formaient trois côtés du trône, dont le dais représentait la figure d'un pan colossal qui, étendant sa queue et ses ailes, couvrait le monarque de son ombre. Les diamants, les rubis, les émeraudes, toutes les pierreries dont ce prodige de l'art était composé, représentaient les couleurs brillantes dont cet oiseau est orné. Les plus beaux bijoux et les plus estimés de l'écrin du souverain actuel proviennent de la conquête du Mogol.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décret du président de la République en date du 29 juin sont nommés: Lieutenant-colonel au 32^e régiment d'infanterie de ligne M. François-Marie-Elie-Guillaume Elzéar de Négrier, lieutenant-colonel à la suite du corps, en remplacement de M. Bazaille, admis à la retraite.

Chef de bataillon au 73^e régiment de ligne, M. Jean-Baptiste Niccy, capitaine au 91^e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. Veillon, admis à la retraite.

M. le Préfet du Nord a reçu avis que, sur la demande formée par la commission des architectes de Lille, la porte de Paris est classée au nombre des monuments historiques de France.

On nous communique l'article suivant:

LE CERCLE DU DAUPHIN

Un vieil ami de l'harmonie, dans la société comme en concert, assistait dimanche dernier au concert offert par le Cercle du Dauphin à ses membres et à ses invités.

C'était une charmante fête de famille où les yeux se reposaient sur la verdure et les fleurs, les roses enfants et les gracieuses jeunes filles sous les regards de leurs parents.

Pour l'ouïe c'était une suite d'enchantements: et Rossini, interprété par M. Hoffmann et les habiles musiciens qu'il dirige, et les chants de Messieurs Debuchy et Mauguière dont tous les amateurs à Roubaix et à Tourcoing connaissent l'excellent méthode et les voix aussi justes que sympathiques; et les chansonnettes dites avec tant de goût, de tact et de brio par M. Michel; et la clari-

nette mélodieuse de M. Lebacqz; et la flûte merveilleuse de M. Cateau ravissaient les oreilles les plus délicates.

Mais c'était aussi la fête de l'esprit; citer Nadaud et rappeler ses postiques récitaits et ses vocifères si fines, si spirituelles, si bien en harmonie avec le bon sens et la fibre française, c'est tout dire.

Au Dauphin, on a la vieille habitude, quand on s'amuse, de songer aux pauvres. Aussi, une collecte, faite entre les deux parties du concert par de gracieuses quêteuses, permettra à la commission de faire d'abondantes aumônes.

Après le concert le bal. Un moment contrarié par le mauvais temps il a été néanmoins très animé. Ici, point d'ennuyeuse stérilité, mais de l'ordre et de l'ensemble; point de contrainte mais de la joie vraie et de la belle humeur. C'était plaisir à voir. Le bal a été le triomphe des commissaires qui le dirigeaient.

Le concert, le bal, le banquet du lendemain tout s'est passé parmi les fleurs. Si on fait honneur à M. Henri Scrépeau de cette luxuriante décoration qu'on allait admirer dès le dimanche matin; si on le félicite d'avoir donné une fois de plus la preuve de son bon goût et de sa parfaite entente de l'ornementation, le modeste ordonnateur de la fête répond simplement qu'il a fait tout pour le bien.

Au banquet, ont présidé comme de coutume cette gaieté expansive et cette bonne et franche cordialité qui semblent être l'appanage du Dauphin. Les deux cents convives ont eu de nouveau la bonne fortune d'entendre M. Nadaud et d'applaudir non moins chaleureusement que la veille Messieurs Debuchy et Mauguière.

Tout en plaisir réunis, appellent naturellement l'attention sur la société qui les offre, et notre vieil ami, quelque peu raisonneur, recherchant les causes d'une prospérité constante depuis trois quarts de siècle.

L'explication se trouve d'abord dans l'organisation intérieure de la loi simple et forte de ce cercle, fondé en 1803. Un conseil formé des soixante membres les plus anciens, réunit tous les pouvoirs et nomme chaque année le président de la commission administrative.

Notez que pour arriver à faire partie de ce conseil des soixante il faut faire un stage d'une douzaine d'années au moins, pendant lesquelles le sociétaire a tout le temps de s'attacher à la société, de s'assimiler son esprit et de se pénétrer de ses besoins.

On ne saurait offrir plus de garanties de conservation.

L'explication se trouve, encore, dans la composition même de la société. Les 330 membres qu'on y compte, et c'est tout ce que l'exiguïté du local permet d'admettre, représentent toutes les conditions, toutes les positions sociales, étouffées dès s'y rencontrer sans malaise, sous le niveau de la meilleure confraternité, et qui s'y confondent sous l'action d'une affectueuse intimité. Voilà les sources de cette vitalité, voilà les solides fondements qui, au cercle du Dauphin, ont maintenu, et maintiennent avec les saines traditions, le vieil esprit roubaixien.

Il faut dire aussi que le patriarche de cette véritable famille, M. François Dupont, qui la dirige, comme président depuis 31 ans, n'a pas peu contribué à cet heureux résultat.

Un négociant avait envoyé récemment, par la poste, des échantillons dont le prix était indiqué en chiffres secrets, comme beaucoup des maisons de commerce sont dans l'usage de le faire.

Procès-verbal avait été dressé contre lui à raison de ce fait, qui constituait

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 7 JUILLET 1873

— 32 —

LE BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE

XXII — (Suite)

Le fantôme de son malheur la poursuivait. Bien que sa mère ne lui eût rien dit, il était certain qu'elle savait déjà... son père saurait bientôt... tout le monde, enfin, connaîtrait son crime... Où fuir, alors? où se cacher? Mais pourquoi donc la terre ne s'entrouvrirait-elle point pour l'engloutir? Que faisait le ciel, qui ne tombait pas sur elle pour l'écraser? Une sorte de vertige s'empara d'elle. Comme ces malheureux possédés du moyen âge, elle se vit enlacée dans une ronde infernale, par des démons qui, de minute en minute, resserraient leur cercle autour d'elle, pour fermer toute issue à sa fuite...

— Mon Dieu! se dit-elle, en étreignant convulsivement son front dans ses deux mains, où suis-je donc? est-ce que je deviendrais folle? Mais la mort! la mort! plutôt que tout cela! Octave!

— Il n'y a plus qu'un moyen de vous sauver, poursuivit son bourreau.

— Ah! me sauver! un moyen! il y en a un.

— Oui!

— Eh! lequel? fit Marthe baletante.

— Vous confier absolument à moi...

— Me confier à vous... moi... absolument? ah!

— Oui, à moi, et absolument... car il n'y a que moi maintenant qui puisse vous tirer de cette mauvaise affaire...

— Eh! Comment ferez-vous? demanda la fille de Jacques, vaincue par la force des choses, et ne s'apercevant même pas qu'elle entraînait, malgré son horreur pour lui, dans la voie des confidences et des aveux avec un homme qui ne lui inspirait que la haine et le mépris. Mais l'impitoyable nécessité ne fait-elle pas courber les fronts les plus hautains?

— C'est bien simple! poursuivit l'usurier, qui s'était singulièrement radouci, vous vous rendez à Cherbourg, dans une maison que je connais, chez des gens qui me sont absolument dévoués, et dont je suis sûr comme de moi-même.

Vous serez là comme chez vous, et, au bout de quelque temps, après... après la chose, quoi! quand vous n'aurez plus rien à craindre des yeux qui voient trop clair, et des langues qui parlent trop haut, eh bien! vous reviendrez chez vos parents, un soir, tout tranquillement... Ils auront soin de

dire que vous avez fait un voyage... Et, si les malins ont encore un soupçon, personne, du moins, n'aura de certitude, et quand on n'a pas de certitude, avec les femmes, c'est comme si l'on n'avait rien!

Il y avait, certes, un fond de raison dans ce que Jollivet disait à, et le parti qu'il proposait à la jeune fille n'avait rien, après tout, qui, dans sa position, ne fût très-acceptable. Venant de la part d'un autre, elle ne l'aurait certes pas repoussé. Mais, à la suite de ce mouvement de surprise violente, désordonnée, qui venait de la bouleverser, un peu de calme s'était fait en elle; la réflexion commençait à lui revenir. Elle se dit que, d'un pareil homme, tout devait être suspect, qu'il ne pouvait donner quelque chose qu'à la condition de prendre davantage; d'ailleurs, accepter l'hospitalité qu'il offrait c'était se mettre entièrement sous sa dépendance.

Les conséquences d'une confiance aussi mal placée pouvaient être terribles. Bien décidée à ne jamais rien faire pour lui, Marthe ne pouvait rien recevoir de lui: sa conduite était toute tracée.

— Je vous remercie dit-elle avec une dignité froide, et en retrouvant tout son empire sur elle-même. Si vous m'offrez cela de bonne amitié, c'est bien, et je vous en suis reconnaissante! mais je ne saurais consentir à vous devoir rien, parce que je sais que je ne pourrai jamais vous payer.

Jollivet comprit ce qu'on lui disait à

ce mot, et il se mordit les lèvres de dépit. Il croyait avoir déjà cause gagnée, et, une fois encore, Marthe lui échappait.

— Toujours la même! murmura-t-il... elle est vraiment incorrigible... mais rira bien qui rira le dernier... Je suis certain maintenant de briser ton orgueil, dédaigneuse créature.

Et revenant à sa méchanceté naturelle:

— A votre aise! fit-il, en dardant sur elle son froid regard de vipère! Vous saurez bientôt ce qu'il en coûte pour aller courir le guilledou avec ces beaux messieurs de la marine... Les nuits ne sont pas si sombres sur la bruyère qu'on n'ait pu vous voir tous deux... On vous aurait peut-être pardonné d'avoir écouté l'amour d'un paysan... d'un honnête garçon, dans la même position que vous... dans l'égal! Mais à regarder plus haut que soi on se brûle les yeux, et on paye cher un moment de vanité.

— Que mon père me parle ainsi, c'est droit! mais ce droit, je ne le reconnais qu'à lui seul! répliqua Marthe, qui déjà retrouvait sa fierté. Et se redressant sous l'insulte, comme si elle eût voulu répondre à la menace par une bravade, elle ajouta:

— Je sais bien que vous n'avez jamais été bon pour personne, monsieur Jollivet, et qu'à l'occasion vous ne demanderiez pas mieux que d'être aussi méchant par moi que vous l'avez été pour

beaucoup d'autres, mais si bas que vous me croyez tombée, il me reste assez de force pour me relever... et vous mépriser!

Jollivet était exaspéré de cette indomptable résistance. Mais si cette bravoure de Marthe avait le don d'exciter sa colère, il est également vrai que cette colère pleine de dépit ne le détachait point de celle qui avait pris sur lui un si prodigieux empire. Il ne se défendait pas d'une involontaire admiration pour cette nature farouche et si fortement trempée.

— Quelle fille! se disait-il à part lui, on n'en fait plus comme elle!

Et la conclusion finale de toutes les émotions à travers lesquelles Marthe le faisait passer, c'était qu'il pouvait bien la haïr... mais qu'il ne pouvait point ne pas l'aimer.

C'était là, du reste, un amour à part, qui ne ressemblait à aucun autre, fait de désirs, et non pas de tendresse, et dont, peut-être, il n'y avait point lieu pour une femme d'être fière. Mais qui sait? Peut-être aussi Jollivet ne pouvait-il simer ni mieux, ni même autrement. Cependant, l'impression que Marthe produisait sur lui, si grande quand elle était là, disparaissait avec elle, et alors il n'y avait plus dans son âme que de mauvais sentiments, un dépit mêlé de colère, et une concupiscentie éfrénée... et tout cela, sa méchanceté aidant, ne laissait chez lui de place que pour une inextinguible soif